

Recommandation

Il faut assortir tous les programmes d'assistance internationale, y compris les programmes de remises de dettes et d'ajustement économique des pays en développement, de stricts critères environnementaux. Le gouvernement devrait accorder une attention et des ressources accrues à la recherche de moyens de soutenir les efforts de protection de l'environnement déployés dans les pays en développement endettés, y compris le troc de dettes contre des mesures de protection de l'environnement.

Réponse

Le gouvernement reconnaît qu'il conviendrait d'assortir de critères environnementaux tous les programmes d'aide au développement. L'ACDI analyse les répercussions environnementales de ses activités pendant le processus de préparation d'un projet. L'Agence examine actuellement l'ensemble de sa politique en matière d'environnement de façon à mettre davantage l'accent sur les programmes environnementaux.

À la suite d'une initiative prise par le ministre des Finances en 1988, c'est maintenant que la Banque mondiale se charge des évaluations environnementales et des programmes de pays visant la protection de l'environnement. De même, les dispositions de la neuvième reconstitution des ressources concessionnelles de l'Association internationale de développement, qui reflètent encore une fois le leadership canadien, demandaient à la Banque mondiale d'établir des plans d'action par pays, d'élaborer des lignes directrices pour les écosystèmes fragiles, de consulter les populations touchées et de faire étudier très tôt par le Conseil les projets susceptibles de porter préjudice à l'environnement. Nous avons appuyé la constitution d'un service environnemental mondial, par la Banque mondiale, à titre de projet pilote provisoire. Ce service sera chargé de préparer des programmes en consultation avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Le gouvernement contribue activement à faire valoir les préoccupations environnementales au sein des banques de développement et des institutions des Nations Unies.

Le fardeau de la dette contribue à entraver la capacité des pays débiteurs à faire face aux problèmes environnementaux. Le gouvernement envisagera, au cas par cas, le troc de dettes contre des mesures de protection de l'environnement lorsqu'il sera possible de lier la conversion de créances à l'utilisation de ressources locales à des fins de protection de l'environnement. Les politiques visant à atteindre un développement durable aideront à surmonter les problèmes causés par la dégradation de l'environnement et la surpopulation.

Le Canada a joué un rôle déterminant dans la négociation du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et dans les décisions subséquentes visant à la fois à étendre sa portée et à établir un fonds pour les pays en développement. La contribution du Canada sera d'environ 15 millions de dollars canadiens pour les trois premières années. La question des ressources supplémentaires à l'appui des efforts internationaux de protection de l'environnement dans les pays en développement sera traitée dans le Plan vert du gouvernement.

Recommandation

Il faut trouver des moyens de convertir certains des dividendes de la paix Est-Ouest en coopération Nord-Sud et de transformer la capacité militaire des pays en une capacité de